Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DPVI 154 Quartier Flandres et Danube Solidaire (19e). Subventions à 25 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Deuxième enveloppe pour 2011.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 et l'avenant n°1 voté les 29 et 30 mars 2010 ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 September 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour le développement social sur le 19e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 19 Septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Les Enfants du Danube (16238 X09507) - 7, Villa des Buttes Chaumont (19e), pour le projet implantation d'un café pour enfants dans le quartier Danube-Solidarité (2011_02443).

Article 2 : Une subvention globale de 4.000 euros est attribuée à l’association Débrouille compagnie - 4 ter, rue de la Solidarité (19e) - (5166 X08115), 3.000 euros pour le projet renouvellement de l'action « Récup’ ateliers » (2011_02459) et 1.000 euros pour le projet lancement d'une nouvelle action au sein du quartier Danube Solidarité : le Jardin Récup (2011_05000).

Article 3 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l’association TALACATAK - 13/15, rue Boyer (20e) - (17275 17275), pour le projet lutherie populaire : équipement d'un parc instrumental écologique pour le Centre Social Danube. Instruments conçus en ateliers (2011_02491)

Article 4 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l’association Arsmedia - 9, rue Delouvain (19e) (13126 X09325), pour le projet financement de trois « workshops » (2011_04999).

Article 5 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l’association de prévention du site de la Villette - 211, avenue Jean Jaures (19e) - (12425 P00014), pour le projet ateliers radio Villette (2011_01594). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 6 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l’association Clichés Urbains - 37, rue de Nantes (19e) - (12649 X03548) pour le projet fonctionnement Ateliers de l'association 2011 (2011_02343).

Article 7 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l’association Compagnie Varsorio - 66 bis, rue d’Aubervilliers - hall 2 (19e) - (9385 X076699), pour le projet l'année du masque à Flandre (2011_02554).

Article 8 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l’association Espace 19 - 251, rue de Crimée (19e) - (246 D00172), pour le projet fête de quartier (Fête de l'été 2e édition) (2011_01610). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 9 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l’association Génération citoyenne du 19e - 144, boulevard de la Villette (19e) - (19893 19893) pour le projet opération d'initiation à l'apprentissage informatique pour une meilleure insertion professionnelle (2011_01611).

Article 10 : Une subvention globale de 3.000 euros est attribuée à l’association Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion - 67, rue Curial - Bat A (19e) (16396 D00457), dont 2.000 euros pour le projet bibliothéque hors les murs (2011_02557) et 1.000 euros pour les lecture partagées avec les tout-petits et les adultes du centre social Cambrai (2011_02558).

Article 11 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l’association le Melting pote du 19e - 25, rue Alphonse Karr (19e) (19971 X09195), pour le projet cuisines du monde (2011_01622).

Article 12 : Une subvention de 7.150 euros est attribuée à l’association Les Petits Riens - 15, rue des Fêtes -19e) - (19464 X05282), pour le projet mettre en place des ateliers de pratiques artistiques dans les collèges Michelet et Méliès du 19e (2011_05001).

Article 13 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l’association les yeux blancs - 15, passage Ramey - MDA boîte 50 (18e) (12666 X09326), pour le projet atelier de pratique et de création théâtrale "en scène toutes ! Les héroïnes modernes" (2011_05002).

Article 14 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l’association L'espace psychanalytique d'orientation et de consultations - 18, rue Georges Thill (19e) - (10266 X06400), pour le projet permanences d'accueil (2011_05004). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 15: Une subvention globale de 7.000 euros est attribuée à l'association Maison des copains de la Villette (14869 D08079) : 3.000 euros pour le projet Une Batucada pour le quartier Flandre (2011_05005), 3.000 euros pour la Fête Inter quartiers (2011_04934), et 1.000 euros pour les Soirée du Samedi (2011_01630). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 16 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Parabole - 6, Villa des Lilas (19e) - (12385 X08639), pour le projet action d'insertion durable ressortissants des pays de l'europe centrale et orientale (2011_01634).

Article 17 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Postures - 5, Passage Dieu (20e) - (19272 X09019), pour le projet projet Jeunes Pages/Flandre (2011_05006).

Article 18 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Raconte-nous ton histoire - 6, rue Bichat (10e) - (8565 X04064), pour le projet "c'est aussi pour nous" actions auprès des élèves (2011_05007). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 19 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Régie de quartier du 19e nord - 234, rue de Crimée (19e) - (11485 X02717), pour le projet renouvellement des actions de proximité autour et dans la Cité Edmond Michelet (2011_01654). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 20: Une subvention de 500 euros est attribuée à l'association Compagnie du Théâtre Mordoré (13328/ X08104), pour le projet Les Mômes en Compagnie du Théâtre Mordoré (2011_02553).

Article 21 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Concordia (19447/D08096), pour le projet « Le volontariat au service du développement local » (2011_01605).

Article 22 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association PROmouvoir la MEdiation Socioculturelle (13145/D04377), pour le projet de médiation autour de la lecture - Permanences dans les bibliothèques (2011_01646).

Article 23: Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association STAR (12185/D01491), pour le projet de lutte contre les discriminations se déroulant dans le quartier Danube solidarité du 19e (2011_01510)

Article 24 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Danube Palace (14187/X08181), pour le financement de projections débats des films du monde aux habitants du quartier Danube-solidarité (2011_02447).

Article 25 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association LATITUDE SPORT ET CULTURE (16093 X04738) pour le projet de ludothèque Solidarité (2011_01532).

Article 26 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 48.650 euros, sont imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne VF15001 « Provision pour associations oeuvrant pour le développement des quartiers » du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.